

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 8

Votants: 10

Séance du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Jean-Claude BORLETEAU, Claudine CHATEIGNER, Paul EMARD, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Patrick VALEUR

Représentés: Isabelle BILAND-PERENNES par Denis CELADON, Laurence PICOT par Evelyne BEAUVAIS

Excuses:

Absents: Simon THIERRY

Secrétaire de séance: Jean-Claude BORLETEAU

Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2018 - DE 2018 008

Le procès verbal de la séance du 12 avril 2018 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité

Objet: VOTE DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2017 - DE 2018 009

Monsieur CELADON, Maire donne la parole à Madame BEAUVAIS. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 231.39		50 004.46		150 235.85
Opérations exercice	31 923.04	12 946.39	87 734.45	109 307.85	119 657.49	122 254.24
Total	31 923.04	113 177.78	87 734.45	159 312.31	119 657.49	272 490.09
Résultat de clôture		81 254.74		71 577.86		152 832.60
Restes à réaliser						
Total cumulé		81 254.74		71 577.86		152 832.60
Résultat définitif		81 254.74		71 577.86		152 832.60

Monsieur CELADON ayant quitté la salle, Madame BEAUVAIS demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, le Compte Administratif de l'exercice 2017 conforme au Compte de Gestion dressé par Madame Marie-José WIMETZ, receveur municipal.

Adoptée à l'unanimité

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT 2017 - DE 2018 010

Vu les résultats de clôture du budget communal à la fin de l'année 2017

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat et couvrir obligatoirement le déficit de la section d'investissement ,

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Pour Mémoire	0.00
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	0.00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	50 004.46
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 597.32
RESULTAT DE L'EXERCICE :	0.00
EXCEDENT	21 573.40
Résultat cumulé au 31/12/2017	71 577.86
A.EXCEDENT AU 31/12/2017	71 577.86
Affectation obligatoire	0.00
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0.00
	0.00
Déficit résiduel à reporter	0.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	0.00
Solde disponible affecté comme suit:	0.00
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	7 791.81
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	63 786.05
B.DEFICIT AU 31/12/2017	0.00
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	0.00

Adoptée à l'unanimité

Objet: PROPOSITION DU TAUX DES 3 TAXES - DE 2018 011

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la notification des bases d'imposition de 2018 des taxes d'habitation et foncières.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contexte actuel des finances des collectivités et les particularités de la commune :

- Une DGF de nouveau en baisse pour cette année (environ 35% depuis 2014), baisse qui sera certainement reconduite dans les années à venir ;
- Une baisse d'environ 15% du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle pour cette seule année 2018 ;
- Une augmentation des dépenses obligatoires pour la commune sans contrepartie (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales : + 600% en 7 ans, contrôle des points de défense incendie à la charge de la commune à partir de 2018, inflation...)

Les dépenses de fonctionnement de la commune sont gérées de la façon la plus rationnelle possible, ayant permis, en comparaison avec l'année de 2013 et malgré l'inflation et les dépenses nouvelles, une baisse en 2017. Cette ligne de conduite sera évidemment maintenue pour 2018.

De plus, les investissements de la commune ont permis d'éviter une hausse d'impôt plus importante. En effet, les loyers (salle communale, logement et ferme du 1 rue Grande) permettent d'injecter environ 8000€ par an dans les finances de la commune (correspondant à une hausse d'environ 12% des taux d'imposition).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux, à savoir :

- Taxe d'habitation	6.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.29 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38.48 %

Adoptée à la majorité

Objet: SUBVENTIONS 2018 - DE 2018 012

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal la liste des associations déjà subventionnées par la commune les années précédentes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de ne pas attribuer de subventions au titre de l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité

Objet: BUDGET PRIMITIF 2018 - DE 2018 013

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2018.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2018 comme suit :

- section de fonctionnement	172 854.05 €uros
- section d'investissement	294 300.55 €uros

Adoptée à l'unanimité

Objet: SDESM : CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2018 014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SDESM a adressé un courrier aux Maires concernant le marché de maintenance de l'éclairage public. Lors de la dernière réunion de conseil municipal il avait été décidé d'opter pour la formule A (la plus simple, prise en charge à 100% par le SDESM) qui laisser la responsabilité de chargé d'exploitation à la commune.

Le SDESM propose une nouvelle formule "simplifiée", toujours prise en charge à 100% par le SDESM, déléguant les DT et DICT à une entreprise et donc la responsabilité de chargé d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ANNULE la délibération du 20 février 2018,
- DECIDE de retenir la formule simplifiée,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le SDESM et d'effectuer toutes les démarches nécessaires

Adoptée à l'unanimité

Objet: SYNDICAT DES TRANSPORTS : AVIS SUR LE RETRAIT DE LA COMMUNE DE VOULX - DE 2018 015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une délibération du 16 février 2018 prise par le Syndicat des transports a décidé de voter contre le retrait de la commune de VOULX (demandé par son conseil municipal en novembre 2017).

Les communes adhérentes au Syndicat ont 3 mois pour se donner un avis sur ce retrait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE un avis défavorable au retrait de la commune de VOULX,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Syndicat des transports,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Contrat rural : le conseil régional et le conseil départemental ont voté le projet de la commune de CHATENAY et accordé 70% de subventions ;
- Un devis va être établi pour créer un emplacement de stationnement devant la mairie permettant l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite ;
- CC du Pays de Nemours :
 - * Commission aménagement : une nouvelle compétence devra prochainement être prise par la CCPN (PLUi, Eau et assainissement ou PLH) ;
 - * La commission finances a eu lieu le 6 avril et le budget sera voté le 12 avril ;
- Une régie va être créée afin de pouvoir collecter les loyers en mairie et optimiser la gestion ;
- Un nouveau ballon d'eau chaude a été installé par l'employé communal dans la salle ;
- Le Maire adresse ses remerciements à Mesdames BEAUVAIS et BOURDON pour l'organisation de la chasse aux oeufs de Pâques qui a réunie environ 40 personnes ;
- Parc Naturel Régional du Gâtinais français :
 - * les habitants vont pouvoir avoir accès à un cadastre solaire qui permettra de connaître l'investissement possible et la rentabilité du projet (installation de panneaux photovoltaïques)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20

